



Conseil Municipal

Séance du lundi 27 Février 2017 – 19H00

Présidence : M. POURTEYRON Jean-Pierre

Présents : Mme DESTRI Aline, Mme DESSE Valérie, Mme MARIN Maria Josépha,
Mme SOUPAUT Laurence, M. GAYARD Jean-Patrick, M. DESFONTAINE Joël,
M. ANTONIO Michel, M. POUJOL Jean-Claude,

Absents excusés : M. PORTE Cyril
M. LEROY Fabrice

Absents ayant donné pouvoir : M. PORTE Cyril donne pouvoir à Mme DESTRI Aline,
M. LEROY Fabrice donne pouvoir à M. POURTEYRON Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme DESTRI Aline

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 3 Février 2017.

Ordre du jour :

1. Délibération commune de MORTEFONTAINE
2. Ouvrier communal
3. Acquisition matériel informatique
4. Indemnité de fonction
5. Délibération Communauté de Communes Retz en Valois
6. Sujets divers

1. Délibération commune de MORTEFONTAINE

Monsieur le maire de la commune de LAVERSINE informe l'assemblée que la commune de MORTEFONTAINE a sollicité son adhésion au Syndicat des Personnels de COEUVRES ET VALSERY. Après avoir entendu l'exposé final du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité de se prononcer favorablement au rattachement de la commune de MORTEFONTAINE au Syndicat des Personnels de COEUVRES ET VALSERY.**

2. Ouvrier communal

Monsieur le maire de la commune de LAVERSINE informe l'assemblée sur la nécessité d'augmenter le temps de travail de M. CHUMBO Thierry, employé au sein de la commune dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E). De 20h00, son contrat passerait à 30h00 ce qui permettrait la réalisation de nombreux travaux d'entretien et de maçonnerie restés en suspend faute de temps. Cette augmentation suppose néanmoins une prise en charge par la mairie des 10 heures supplémentaires. M. le maire se propose donc de baisser son salaire d'environ 50% pour le bienfait de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité de se prononcer favorablement à l'augmentation du temps de travail de M. CHUMBO Thierry.**

3. Acquisition matériel informatique

Monsieur le maire de la commune de LAVERSINE informe l'assemblée qu'il souhaiterait vivement que Mme DESTRI Aline, adjointe au maire et lui-même puissent profiter de la mairie pour réaliser les tâches administratives. Pour ce faire, un ordinateur et une imprimante sont nécessaires. L'ordinateur sera gracieusement fourni par Mme DESTRI Aline. L'imprimante reste à acheter. Le maire et les membres du conseil remercient Mme DESTRI Aline de cette délicate attention et accepte à l'unanimité l'achat d'une imprimante pour un budget de 150 €.

4. Indemnité de fonction

- **Indemnité du maire :** suite à l'augmentation du temps de travail de M. CHUMBO demandée par M. le maire et acceptée par le conseil, l'assemblée fixe l'indemnité de fonction du maire à 350 € brut mensuel à compter de son élection du 3 février 2017.

- **Indemnité du maire adjoint:** selon la réglementation en vigueur et après avis du conseil municipal, l'assemblée fixe à 6.6% de l'indice majoré 1015 le montant de l'indemnité de l'adjoint à compter de son élection du 3 février 2017, ce qui représente un montant brut mensuel de 252,40 €.

5. Délibération Communauté de Communes Retz en Valois

Mise en œuvre du principe de neutralité fiscale

Intervenant : M. REBEROT, maire de RESSONS LE LONG.

M. REBEROT, maire de la commune de RESSONS, est venu nous présenter les 2 systèmes de calcul des impôts proposés par la communauté de communes Retz en Valois :

- le système de calcul dit de droit commun qui s'appuie sur un lissage des taux
- le système de calcul dit de neutralisation fiscale, qui éviterait une hausse des impôts fonciers et locaux.

Le maire et les membres du conseil remercient vivement M. REBEROT de son intervention qui leur a permis d'y voir un peu plus clair.

Après avoir entendu l'exposé final du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à la majorité de se prononcer favorablement pour le principe de neutralité fiscale.**

POUR :	M. POURTEYRON Jean-Pierre	M. DESFONTAINES Joël
	Mme DESTRI Aline	Mme MARIN Josépha
	M. GAYARD Jean-Patrick	M. ANTONIO Michel
	M. PORTE Cyril (par procuration)	M. POUJOL Jean-Claude
	M. LEROY Fabrice (par procuration)	Mme SOUPAUT Laurence

ABSTENTION : Mme DESSE Valérie

6. sujets divers

- **élagage et abattage des arbres** appartenant à la commune à proximité de la RD17 devenus dangereux pour la circulation suite aux dernières tempêtes.
M. POUJOL en accord avec le maire se propose d'entretenir les chemins communaux. En contrepartie le maire s'engage à lui laisser les arbres qu'il aura abattus.
- **Subventions :** les subventions attribuées au Club Saint-Laurent (75 €) et à l'Association Promotion Chemin Vert (40 €) seront débattues lorsque le budget aura été attribué (d'ici 2 mois).
- **Assainissement :** le projet d'assainissement est suspendu. Il est désormais dans les mains de la Communauté de Communes Retz en Valois.

- **Site internet :** la mairie réfléchit à la construction et la mise en ligne d'un site internet sur Laversine. Ce site permettrait aux administrés d'être au courant de ce qui se passe dans le village.
La création de ce site serait entièrement gratuite.
Reste à définir : le site d'hébergement pour sa mise en ligne
Le nom de domaine (Laversine.fr, Laversine.eu, Laversine.com), 2 prestations payantes à l'année.

- **Questions diverses :** A l'attention de la Mairie de COEUVRES ET VALSERY
le maire et le conseil municipal souhaiterait connaître la participation financière de la commune de LAVERSINE pour la construction de la nouvelle école de COEUVRES & VALSERY.

Le maire lève la séance du conseil municipal à 20H55.

M. POURTEYRON Jean-Pierre
Maire

Mme DESTRI Aline
Adjoint au maire

M. PORTE Cyril
Conseiller

M. GAYARD Jean-Patrick
Conseiller

Mme DESSE Valérie
Conseiller

M. ANTONIO Michel
Conseiller

M. DESFONTAINE Joël
Conseiller

Mme SOUPAUT Laurence
Conseiller

M. LEROY Fabrice
Conseiller

M. POUJOL Jean-Claude
Conseiller

Mme MARIN Marie Josépha
Conseiller